

Le 10 novembre 2023

# Le STTP demande au gouvernement du Canada d'exiger un cessez-le-feu immédiat dans la bande de Gaza

Depuis le 7 octobre 2023, plus de 10 000 personnes, y compris des milliers d'enfants, ont perdu la vie à cause des violences entre Israël et la Palestine. Le nombre de victimes continue d'augmenter à l'approche du deuxième mois de guerre. Le STTP condamne toute attaque ciblée contre des civils innocents, leur enlèvement et leur assassinat, et il demande au gouvernement du Canada d'exiger un cessez-le-feu immédiat.

La population palestinienne à Gaza est privée d'eau potable, de nourriture, d'électricité et d'autres nécessités de la vie. Personne n'est en sécurité à Gaza, où plus d'un million de Palestiniennes et Palestiniens ont été contraints de quitter leur foyer. Entretemps, les forces israéliennes poursuivent les frappes aériennes et ont entamé une invasion terrestre. Israël a déclaré clairement son intention de vider Gaza de ses habitants. Selon les instances internationales, ce qui se passe actuellement à Gaza constitue un génocide.

Le châtiment collectif imposé à la population de Gaza est une infraction flagrante de l'article 53 de la quatrième Convention de Genève.

L'apartheid exercé par Israël contre les Palestiniens et l'occupation militaire de leurs terres donnent lieu à d'innombrables gestes de violence : atteinte à la dignité et harcèlement au quotidien aux points de contrôle, démolition d'habitations, expulsion de la population pour étendre illégalement les colonies et meurtre en toute impunité.

Le STTP dispose depuis longtemps d'une résolution et d'une politique d'appui envers la lutte des travailleuses et travailleurs palestiniens et envers la campagne de boycottage, de retrait des investissements et de sanctions à l'encontre d'Israël. Cette résolution restera en vigueur jusqu'à ce que l'État d'Israël satisfasse à son obligation de reconnaître le droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et qu'il se conforme aux préceptes des lois internationales, dont le droit au retour sur leurs terres des réfugiés palestiniens, comme le précise la résolution 194 des Nations Unies.

La voie menant à une paix juste et durable passe par la fin de l'occupation par Israël, et elle exige de la part de cet État qu'il cesse toute occupation de territoires et qu'il se conforme au droit international. La première étape consiste à exiger un cessez-le-feu immédiat pour mettre fin à l'assassinat de civils innocents et permettre à l'aide humanitaire d'entrer à Gaza.

/lm sepb 225 /mn scfp 1979